



PREFET DE LA CHARENTE-MARITIME

FICHE DE SYNTHÈSE

PRISE EN CHARGE DES VIOLENCES SEXISTES, SEXUELLES ET CONJUGALES EN CHARENTE-MARITIME PENDANT LA CRISE DU COVID 19

Dans la période actuelle de confinement, due à la gestion du COVID-19, l'Etat reste vigilant concernant la prise en charge des personnes victimes de violences sexistes, sexuelles et conjugales.

Le confinement peut être un des facteurs d'exacerbation des violences conjugales et intra-familiales. Les victimes se sentent en danger avec un sentiment d'isolement plus important.

Les forces de l'ordre restent pleinement mobilisées et interviennent pour des missions de secours en composant le 17 ou le 112 depuis un téléphone portable, ou par SMS en composant le 114.

Dans la mesure du possible, les victimes et témoins peuvent aussi chatter avec des policiers ou des gendarmes formés aux violences sexistes et sexuelles sur la plateforme **arretonslesviolences.gouv.fr** mise en place par le gouvernement et active 24h/24h et 7j/7j.

Par ailleurs, les structures spécialisées restent disponibles pour une écoute, un suivi, un accompagnement. Elles fonctionnent principalement en télétravail, mais se déplacent ponctuellement lorsque c'est indispensable :

Le service d'aide aux victimes du CIDFF 17 **05 46 51 02 50**

L'accueil de jour de Tremplin 17

- Royan **05 46 39 04 00**

- Saintes **05 46 74 43 21**

- St Jean d'Angély **05 46 24 07 35**

En Haute-Saintonge,

Accueil de proximité de l'EPD les 2 Monts **05 46 04 59 03**

La mise à l'abri via un hébergement d'urgence est également possible malgré le confinement. Il est activé **en appelant directement le 115 (numéro qui fonctionne 7 jours / 7 et 24h / 24).**

Enfin le **3919**, numéro anonyme et gratuit d'écoute nationale, destiné aux femmes victimes de violences et à leur entourage ainsi qu'aux professionnels, reste joignable du lundi au samedi de 9h à 19h.